

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Grind 5B

UFI: 7P2Y-F6UK-P203-QT44

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Substances pour travailler le métal.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH
Gebäude 4609
Rue: Am Haupttor
Lieu: D-06237 Leuna
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0
Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
E-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: LUBRICOAT B.V.
Rue: Nijverheidsbuurt 6
Lieu: B-3474 LB Zegveld
Téléphone: +31 172 438 394
Téléfax: +31 172 419 538
E-mail: info@lubriccoat.nl
Internet: www.smeerprobleem.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence: BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1; H304

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 2 de 10

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Effet(s) nocif(s) possible(s) sur l'environnement : Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)
Nocif par inhalation et par ingestion.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1335203-17-2	Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics			> 80 - < 100 %
	934-956-3		01-2119827000-58	
	Asp. Tox. 1; H304			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1335203-17-2	934-956-3	Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics	> 80 - < 100 %
	dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		

Information supplémentaire

DMSO-Extract < 3 %; IP 346 Système de classification: la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 3 de 10

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux. troubles respiratoires. Dyspnée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. suie.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 4 de 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Éviter la formation de brouillard d'huile. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Information supplémentaire

Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart de: Comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, gel, forte chaleur.
Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances pour travailler le métal. Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Recommended limit value for cooling lubricants (steam and aerosol)
MAK: 10 mg/m³

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : DIN EN ISO 16321

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 5 de 10

indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide		
Couleur:	jaune clair		
Odeur:	comme: pétrole.		
Seuil olfactif:	non déterminé		
			Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 250 °C		
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %		
Limite supérieure d'explosivité:	6,5 vol. %		
Point d'éclair:	>135 °C	DIN ISO 2592	
Température d'auto-inflammation:	240 °C	DIN 51794	
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible		
pH-Valeur:	non applicable		
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	5,0 mm ² /s	ASTM D 7042	
Hydrosolubilité:	insoluble		
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible		
Densité (à 15 °C):	0,827 g/cm ³	DIN EN ISO 12185	
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible		
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible		

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion	Aucune donnée disponible	
Combustion entretenue:		ASTM D 4206
Température d'inflammation spontanée solide:	Aucune donnée disponible	
gaz:	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 6 de 10

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.
Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. suie.

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1335203-17-2	Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin	Study report (1983)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 7 de 10

Information supplémentaire

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1335203-17-2	Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 1028	96 h	Scophthalmus maximus	Study report (2002) other: "Guideline for measuring the acut
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 10000	72 h	Skeletonema costatum	Study report (1997) ISO 10253
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 3190	48 h	other aquatic arthropod: Acartia tonsa	Study report (2008) other: ISO 14669 - 1999 Water quality -
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 1000	28 d	Oncorhynchus mykiss	Company report (2010) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 1000	21 d	Daphnia magna	Company report (2010) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 100	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1994) OECD Guideline 209

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 8 de 10

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -
14.4. Groupe d'emballage: -
 N° danger: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -
14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -
14.4. Groupe d'emballage: -

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -
14.4. Groupe d'emballage: -

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 9 de 10

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,6,7,8,9,11,12.

Abréviations et acronymes

Asp. Tox: Danger par aspiration

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Grind 5B

Date de révision: 20.10.2025

Code du produit: 772012

Page 10 de 10

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)